

La crise que traverse notre pays a largement impacté le secteur des services tertiaires :



- Le SMIC a rattrapé et tassé les 5 premiers niveaux de la grille des salaires de notre branche, exposant plus de personnes à la précarité face à la terrible inflation que nous connaissons
- Le télétravail et les évolutions dans les entreprises ont imposé une hyperflexibilité à tous les salariés, souvent difficile à vivre et sans aucune contrepartie

La CFTC s'est mobilisée et **a demandé une vraie revalorisation des niveaux de salaires** les plus bas pour anticiper une future hausse du SMIC, une augmentation des minima conventionnels et l'aération de la grille des salaires pour éviter tout écrasement !

Malgré la frilosité des organisations patronales au cours des échanges lors des négociations, les organisations syndicales des salariés ont parlé d'une même voix.

Pour la première fois de l'histoire de la branche, les syndicats des entreprises ont tenu compte des exigences des salariés. D'où la proposition d'une augmentation conséquente des premiers niveaux de la grille.



Coefficients	Ancien salaire	Nouveau salaire*
Coef 120	1679€	1720,94€
Coef 130	1679€	1728,70€
Coef 140	1679€	1736,45€
Coef 150	1679€	1744,20€
Coef 160	1679€	1751,95€

\*Cet accord qui est majoritaire ne pourra être applicable qu'après son extension qui peut durer de 2 à 3 mois.

Comme vous le constatez, en dépit de l'augmentation du SMIC de 1.81% (1709,28€ brut) au 01 Janvier 2023, les premiers niveaux de notre grille négociée ne sont pas en dessous **contrairement aux années passées !**

La CFTC a signé cet accord car la nouvelle grille proposée est favorable aux salariés dans un contexte économique et social difficile où le pouvoir d'achat ne cesse de fléchir.

## CFTC, toujours à vos côtés !

**ANNEXE I - GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES MENSUELLES**

Statuts	Niv.	Coef	Ind.	Pt.	Rém.
Empl.	I	120	444	3,876	1 720,94 €
		130	446	3,876	1 728,70 €
		140	448	3,876	1 736,45 €
	II	150	450	3,876	1 744,20 €
		160	452	3,876	1 751,95 €
	III	170	456	3,876	1 767,46 €
190		462	3,876	1 790,71 €	
TAM	IV	200	504	3,653	1 841,11 €
		220	522	3,653	1 906,87 €
	V	230	536	3,653	1 958,01 €
		240	551	3,653	2 012,80 €
	VI	250	565	3,653	2 063,95 €
		260	584	3,653	2 133,35 €
Cadres	VII	280	671	3,65	2 449,15 €
		290	719	3,65	2 624,35 €
		300	842	3,65	3 073,30 €
	VIII	330	854	3,65	3 117,10 €
		360	913	3,65	3 332,45 €
		390	988	3,65	3 606,20 €
	IX	420	1062	3,65	3 876,30 €
		450	1298	3,65	4 737,70 €
		500	1535	3,65	5 602,75 €
		550	1691	3,65	6 172,15 €